

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GENERALI AMBITION (FR0007020201)

FIA soumis au droit français

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion du FIA est de rechercher, à travers une politique active d'allocation et de sélection de titres, une performance, à moyen terme, supérieure à celle mesurée par l'indicateur composite suivant : 25% JP Morgan EMU 7/10 ans (coupons nets réinvestis) + 75% Euro Stoxx Net Return (dividendes nets réinvestis).

Les placements en actions sont réalisés sur des actions de sociétés de grande, moyenne et petite capitalisation cotées (à hauteur de 20 % maximum de son actif net en petites capitalisations). Ces placements seront réalisés majoritairement sur les marchés de l'Union Européenne. Le FIA pourra également investir sur des pays hors de l'Union Européenne à hauteur de 20% maximum de son actif net, dont 10% maximum de son actif net sur des pays hors OCDE.

Le degré d'exposition au risque actions est compris entre 50 % et 100 % de son actif net. Le FIA peut investir jusqu'à 50 % de son actif en titres obligataires, d'émetteurs publics ou privés. Le FIA pourra investir dans des titres non spéculatifs selon les analyses de la société de gestion, et éventuellement dont la notation pourra être comprise entre AAA et BBB- (Agence de notation : Standard and Poor's ou équivalent). En outre il se réserve, à titre accessoire (montant inférieur à 10% de l'actif) la possibilité d'investir dans des titres spéculatifs selon les analyses de la société de gestion, et éventuellement ayant une notation minimale de BB- (Agence de notation : Standard and Poor's ou équivalent).

Néanmoins, le FIA pourra investir dans des obligations convertibles à hauteur de 10 % maximum de son actif net. Le FIA peut investir dans la limite de 10 % de son actif net dans des instruments du marché monétaire dont la notation minimale pourra être A2 ou P2 (agence de notation S&P et Moody's ou notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion).

Le FIA peut détenir jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM et FIA français et/ou en OPCVM européens.

Du fait de son caractère «NSK» et «DSK», le FIA détient, à hauteur de 10 % minimum de son actif, des actions de sociétés de capital risque, des parts de fonds communs de placement à risques et des parts de fonds communs de placement dans l'innovation, des actions de sociétés cotées dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros.

Le FIA peut être exposé au risque de change à hauteur de 20 % de son actif.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques actions et de taux, et à titre de couverture du risque de change, dans la limite de 100 % de l'actif.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse ouvert à Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France, avant 10 heures, et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour.

Le FIA réinvestit les sommes distribuables.

Recommandation : ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FIA se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de sa gestion diversifiée d'allocation d'actifs avec une surpondération des marchés d'actions.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC :2,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,20% ^(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

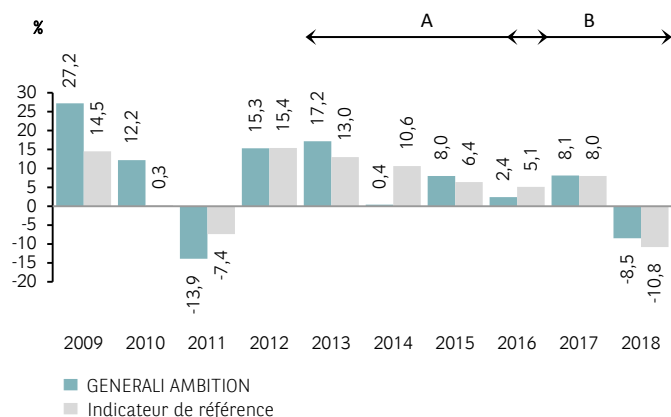
Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus de ce FIA, disponible auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France à l'adresse suivante TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.

Performances passées



A: L'indicateur de référence a été modifié le 1er février 2013 : les indices le composant sont calculés dividendes/coupons nets réinvestis depuis cette date.

B: L'indicateur de référence a été modifié le 1er avril 2016 : L'indice composite 50% JP Morgan EMU 7/10 ans 50% Euro Stoxx Net Return a été remplacé par l'indice composite 25% JP Morgan EMU 7/10 ans 75% Euro Stoxx Net Return.

- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 22 avril 1998 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.
- Les modalités de calcul des performances ont été adaptées suite à la fusion de CamGestion par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France en novembre 2017.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France – Service Client – TSA 47000 75318 Paris Cedex 09..
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28 février 2019.